



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Site de Bordeaux**

**PROCÈS-VERBAL DE LA 1ERE SECTION DE LA COMMISSION  
RÉGIONALE**

**DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**

**DU 26 SEPTEMBRE 2017**

**Commission régionale du patrimoine et de l'architecture**  
**du 26 septembre 2017**

Le 26 septembre 2017 à 9h45, les membres de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis à la direction régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine, site d'Angoulême, et ont examiné l'ordre du jour suivant :

**Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine**

9h45 - 19 – TULLE

*Présentation : UDAP 19*

10h15 - 64 – BIARRITZ

*Présentation : Berger-Wagon*

**Propositions de protection parmi les monuments historiques :**

11h30 - 24 – PROISSANS – Tour de Langlade, pigeonnier et désinscription de la tour

*Présentation : Hervé BRUNEAU, chargé de protection monuments historiques*

12h15- 24 – RIBAGNAC – château de Bridoire, extension protection

*Présentation : Hervé BRUNEAU, chargé de protection monuments historiques*

*13h – 14h : déjeuner*

14h15 - 24 – SAINT-AULAYE-PUYMANGOU – château de Puymangou

*Présentation : Hervé BRUNEAU, chargé de protection monuments historiques*

14h45 - 64 – GABASTON – maison Auriol (XXe)

*Présentation : Hervé BRUNEAU, chargé de protection monuments historiques*

15h15 - 87 – LIMOGES – Lycée Gay-Lussac (XVII-XXe s.), extension de protection

*Présentation : Claire Gravelat, chargée de protection monuments historiques*

16h - 87 – SAINT-JEAN-LIGOURE – château de Saint-Jean-Ligoure (XVIe-XIXe s.)

*Présentation : Claire Gravelat, chargée de protection monuments historiques*

16h45 - 19 – SAINT-JULIEN-PRES-BORT – château de Vaux (XVIIe s.)

*Présentation : Claire Gravelat, chargée de protection monuments historiques*

## Assistaient à cette séance :

### Membres de droit

Mme Camille ZVENIGORODSKY, directrice du pôle patrimoines et architecture, représentant le préfet de région  
M. Xavier CLARKE de DROMANTIN, conseiller architecture, représentant le directeur régional des affaires culturelles  
M. Jean-Christophe SIMON, Inspecteur des monuments historiques  
M. Dominique RICHARD, conservateur régional des monuments historiques par interim  
Mme Hélène MOUSSET, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe, représentant la conservatrice régionale de l'archéologie

### Membres nommés en qualité de fonctionnaires de l'Etat

Mme Amandine DE CARLI, architecte des bâtiments de France, UDAP 17  
Mme Sophie GRENNERAT, architecte des bâtiments de France, UDAP 87  
Mme Florie ALARD, conservatrice des monuments historiques, site de Bordeaux

### Titulaires d'un mandat électif

M. Bernard LAURET, maire de Saint-Emilion (33), Président de la CRPA  
Mme Lilith PITTMAN, conseillère départementale de la Corrèze (19)  
*Mme Maryse LAVRARD, maire de Chatellerault (86), suppléante*

### Personnes qualifiées

Mme Marie-Pierre NIGUES, architecte du patrimoine  
M. Denis DODEMAN, architecte en chef des monuments historiques  
M. Eric CRON, service régional de l'inventaire  
M. Grégoire VARIN, paysagiste

### Représentants d'associations ou de fondations.

Mme DE SAINT-EXUPERY, association « la demeure historique »  
M. Michel GALLICE, CAUE 17  
M. Ghislain DE BEAUCE, Fondation du Patrimoine  
M. Jean-Luc PIAT, Société historique et archéologique de Libourne  
*M. Jean-Charles DE MUNAIN, Maisons paysannes de France, suppléant*  
M. Serge LARRUE-CHARLUS, Vieilles maisons françaises

### Sont absents, excusés

Mme Clémentine BRACHET-SERGENT, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Mme Sophie GRENNERAT, UDAP 87  
M. Jean ENGELKING, conseiller municipal à Saintes (17)  
Mme Nathalie LANZI, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine  
M. Cyril CHAPPET, adjoint au maire de Saint Jean d'Angély (17)  
M. Christian LAINE, maire de Lescar (64)  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, adjoint au maire de Limoges (87)  
Mme Isabelle TONKA-AURICOSTE, adjointe à la mairie de theil Rabier (16)  
Mme Cécile TREFFORT, professeur à l'Université de Poitiers  
Mme Catherine LOURADOUR, Patrimoine Environnement  
M. Christian GENSBEITEL, Société française d'archéologie

M. Bruno FAYOLLE-LUSSAC, historien de l'architecture  
M. Marc-Antoine DE SEZE, La Demeure historique  
Mme Anne-Marie CIVILISE, Renaissance des Cités d'Europe

#### **Assistaient également**

Mme Léda MARTINEZ, conservatrice des monuments historiques, site de Limoges  
M. Nicolas VEDELAGO, conservateur régional des monuments historiques adjoint, site de Limoges  
Mme Soazick LE GOFF-DUCHATEAU, architecte des bâtiments de France, UDAP 64 (Bayonne)  
M. Roland EYMARD, attaché, CRMH, site de Bordeaux

#### **Pour le projet d'AVAP de Tulle:**

Commune, ABF et chargé d'étude excusés.

#### **Pour le projet d'AVAP de Biarritz:**

Mme MOTSCH, adjointe au maire de Biarritz  
M MARTINEZ, service urbanisme de Biarritz  
M WAGON, architecte-urbaniste, chargé de l'étude  
Mme LE GOFF DU CHATEAU, architecte des bâtiments de France

La présidence de la séance est assurée par M. Bernard LAURET, maire de Saint-Emilion qui constate que le quorum est atteint.

Il propose ensuite de passer à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Pyrénées Atlantiques  
**BIARRITZ**

**En présence de :**

Mme MOTSCH, adjointe au maire de Biarritz

M MARTINEZ, service urbanisme de Biarritz

M WAGON, architecte-urbaniste, chargé de l'étude

Mme LE GOFF DU CHATEAU, architecte des bâtiments de France

Mme MOTSCH présente le dossier et souligne que l'avap de Biarritz est l'aboutissement de 3 années de travail en concertation mais aussi la touche finale apportée au grand changement politique et urbain survenu en 1991 par l'élection de m Borotra comme maire. Le premier document mis en place est la ZPPAUP, créée le 6 février 1996. Ce document a unanimement été reconnu comme un bon outil de gestion patrimonial, avec une grande dimension pédagogique.

Afin de l'accompagner la commune s'est dotée d'un service et d'un responsable en charge du suivi du document. Depuis la loi sur l'environnement dite Grenelle 2, la ZPPAUP a dû être transformée en AVAP. La commune s'est tout de suite intégrée dans ce mouvement. Désormais la superficie protégée passe de 300 ha à 643,87ha et le nombre d'édifices inventoriés de 3870 à 6659 dont 3332 identifiés comme immeubles de grande qualité architecturale.

M WAGON rappelle l'importance de Biarritz tant au plan national qu'international, les particularités géologiques du lieu, ainsi que les dimensions archéologiques du site. L'architecture des différents types d'édifices recouvre toute l'histoire des styles, de la maison basque traditionnelle aux constructions contemporaines, en passant par le balnéaire et le palatial, sans oublier les chalets. Il précise que le projet d'AVAP a permis de reprendre l'inventaire patrimonial entrepris par la ZPPAUP et de prendre les orientations nécessaires pour la préservation des harmonies paysagères. Le règlement prend en compte les constructions dont la conservation ne s'impose pas en mettant en place les règles de construction qui orienteront leur remplacement. Un effort particulier a été fait en ce qui concerne le logement social. Des secteurs à projets ont fait l'objet d'OAP, dont l'hôtel du Palais, le domaine d'Ixelle, la villa Fal...

A l'issue de cette présentation, M LAURET invite les membres de la commission à faire part de leurs observations.

Mme LE GOFF fait part de son avis très favorable à ce projet d'AVAP.

Mme GRENNERAT s'interroge sur la sauvegarde complète des bâtiments, intérieur compris, dans le cadre d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

M WAGON répond que le travail d'inventaire préalable à une réglementation de PSMV n'est pas encore programmé, même s'il s'agit d'une hypothèse probable.

Mme MOTSCH ajoute que la commune n'est pas opposée à l'hypothèse de création d'un PSMV.

M. CRON indique que l'inventaire de la région est bien entendu à la disposition de la commune. Il ajoute que ce étude est exemplaire, tant par son contenu que par ses délais de réalisation.

M PIAT demande si l'AVAP prend en compte la question de la préservation du trait de côte.

Mme MOTSCH indique que l'AVAP n'a pas vocation à traiter des problématiques liées à l'érosion côtière, mais que des échanges sont en cours avec les services techniques et les collectivités concernés.

Avant de se retirer pour laisser la place au débat à huis clos, Mme MOTSCH pose deux questions aux membres de la commission :

- La commune a-t-elle obligation de transférer la compétence AVAP à la communauté d'agglomération ?
- Quelles sont les mesures permettant de gérer les travaux en infraction ?

Mme ZVENIGORODSKY confirme que la commune a la possibilité de conserver la compétence AVAP au titre de la gestion des servitudes d'utilité publique. Concernant les travaux en infraction, la commune est invitée à mettre en place une politique de suivi des infractions en relation étroite avec le procureur de la République et avec l'ABF.

M LAURET demande aux personnes qui ne sont pas membres de la commission de se retirer pour la délibération.

Après le départ des représentants de Biarritz, la commission se réunit pour délibérer. Les échanges portent sur les orientations d'aménagement proposées dans les secteurs à projets. M PIAT fait part de son interrogation au sujet des garanties de protection de ces secteurs.

Mme LE GOFF précise que ces orientations permettent de combiner enjeux de préservation et renouvellement urbain encadré. Mme LAVRARD ajoute que ces dispositions permettent d'inscrire le document de gestion patrimoniale dans la durée.

M LAURET propose de voter en faveur de l'approbation de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de BIARRITZ.

**Au terme de ce débat, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture donne un avis favorable à l'unanimité des membres votant au projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de BIARRITZ (Pyrénées-Atlantiques).**